

<http://www.industrie.gouv.fr>

**Allocution de Nicole Fontaine,  
ministre déléguée à l'Industrie**

**Clôture des 1<sup>ers</sup> entretiens pour la culture de la sécurité industrielle  
Jeudi 4 mars 2004**

Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de clôturer ces premiers entretiens. Car ces premières rencontres sont à la fois un aboutissement et le début d'une entreprise tout à fait capitale ; l'aboutissement d'une démarche conduite par de nombreux industriels et chercheurs, que je suis heureuse de saluer et de féliciter ; un projet capital, celui de faire de la sécurité industrielle non plus seulement un ensemble de normes, mais une véritable *culture*, répandue par les entreprises dans toute la société.

La terrible explosion de l'usine AZF à Toulouse, a été assurément l'élément déclencheur de cette initiative,- je salue l'adjointe au maire de Toulouse- et depuis, nous avons parcouru beaucoup de chemin pour faire progresser la sécurité industrielle ; d'abord au niveau des sites, par une intensification de la réduction des risques à la source – et je salue là, l'engagement des entreprises, de leurs responsables « sécurité », des chefs d'établissements, comme celui de l'Administration et en particulier l'action des DRIRE.

Mais cette question réclamait aussi une réponse au niveau législatif. Dès son arrivée, le gouvernement s'y est consacré : je veux souligner ici l'action de ma collègue Roselyne BACHELOT dont la *loi sur les risques technologiques* a été promulguée en juillet dernier. Cette loi apporte des réponses novatrices à des questions que le précédent dispositif ne permettait pas de résoudre.

Je pense notamment :

- à la maîtrise de l'urbanisation et la gestion du risque autour des sites à risques ;
- au développement systématique de la transparence et du dialogue grâce à la création des comités locaux d'information et de concertation autour de chaque site à risques ;
- au meilleur encadrement des conditions de sous-traitance dans les sites comportant des risques.

Voici les trois avancées significatives de cette loi

Mais bien sûr, si la loi est nécessaire pour fixer le cadre, elle n'exclut pas d'autres formes de progrès dans la sécurité industrielle. Le rapport de Philippe ESSIG, aujourd'hui Président de votre institut, le souligne très justement : « *l'enjeu est de créer en France une véritable culture de la sécurité.* »

*C'est un enjeu considérable qui touche chacun de nous, qui réagit sur nos institutions, notre système d'enseignement, sur les entreprises comme sur les administrations, sur les médias comme sur les milieux associatifs. Entrer dans une culture de sécurité exigera pour chacun de nous des changements de comportements, d'attitudes et exigera courage et ténacité».*

Je partage cette vision à 100% et je crois pouvoir dire que votre institut concourt très directement et concrètement à cette entreprise. Aussi qualifierais-je volontiers cette démarche « d'exemplaire ».

Elle l'est en effet à plusieurs titres :

- Premièrement parce que c'est une initiative des industriels eux-mêmes, en lien avec leurs partenaires ; en cela elle témoigne donc d'une prise de conscience, d'une responsabilisation des entreprises ce qui, en soit, est très positif ;
- En second lieu, pour sortir du cloisonnement habituel, elle met en réseau les différentes parties prenantes, co-responsables de la gestion du risque : bien sûr les industriels à l'origine de celui-ci, mais aussi les collectivités locales responsables de l'urbanisation, les partenaires sociaux, les experts et le public ;
- Enfin, l'institut met l'accent sur la formation et la recherche sur les comportements. Ce point est capital, car toutes les lois, tous les dispositifs technologiques de gestion du risque n'apporteront pas les progrès espérés s'ils ne peuvent s'appuyer sur une responsabilisation des acteurs. Cela passe par la formation, et s'incarne dans des changements de comportements, je dirais même dans une révolution des comportements, fondés sur la lucidité et la transparence.

Suspendre ainsi la sécurité à la responsabilité, c'est retrouver quelques vérités simples et qui doivent être dites ; c'est retrouver les racines même de l'action humaine, et couper court aux invocations coutumières d'une sorte de « fatalité ».

Bien sûr, votre institut devra se coordonner avec les organismes existants en matière de risque. Je pense notamment à l'INERIS (l'Institut national de l'environnement industriel et des risques), organisme public d'expertise et de recherche en matière de risques industriels.

Il lui faudra aussi, à terme, adopter une dimension européenne. Force est en effet de constater que les modalités de gestion du risque, à l'échelle d'un groupe multinational, ne se cantonnent pas aux frontières nationales. Ceci est vrai pour tous les sujets. J'en suis convaincue, la culture de la sécurité industrielle ne doit pas s'arrêter aux portes de la France : c'est toute l'Europe qu'elle doit irriguer.

D'une façon plus générale, la démarche dont nous marquons aujourd'hui les premiers pas, illustre parfaitement la manière dont *le développement durable* doit prendre son essor : non point sous la forme de la contrainte, mais par l'engagement volontaire et responsable. C'est en tout cas la vision que, pour ma part, en ma qualité de ministre déléguée à l'Industrie, je m'attache à défendre et à promouvoir dans tous les domaines. Et les faits démontrent que les industriels sont sensibles à cette conception de l'engagement.



En ce qui concerne les PMI, j'ai ainsi demandé au réseau des Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), de mener des actions ciblées de sensibilisation et d'aide aux démarches de développement durable (mobilisation de leur personnel, certification environnementale, diffusion de technologies propres). L'objectif que j'avais annoncé en juin dernier : toucher au minimum 1000 PMI/PME d'ici juillet 2004, sera atteint et même dépassé.

Parallèlement, un guide des « bonnes pratiques » de développement durable dans les entreprises a été élaboré récemment par l'AFNOR, en concertation avec les entreprises et pour les aider à mieux intégrer le développement durable dans leurs principes de *management*.

En matière de diffusion des technologies de l'environnement, des travaux ont été conduits tout au long de l'année 2003 par mes services pour élaborer un tableau de bord à disposition des entreprises, afin de leur faciliter l'accès aux technologies propres. Ce tableau de bord, qui recense 113 technologies opérationnelles, est désormais disponible sur le site Internet du ministère de l'Industrie.

La limitation des gaz à effet de serre est bien évidemment un chantier essentiel. Là aussi, l'engagement des entreprises s'est montré exemplaire, à l'initiative de l'AERES - l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre. Ces entreprises, dans les secteurs intensifs en énergie, ont déjà présenté en juillet dernier leur programme et leurs premiers objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Dans la négociation qui s'engage sur le plan national d'allocation de quotas relatif au marché européen de permis, je souhaite qu'il soit tenu compte des efforts ainsi déjà engagés.

Avant de conclure, je souhaiterais évoquer la région toulousaine, qui, remise peu à peu du terrible traumatisme de l'explosion, doit opérer son relèvement ; moins encore qu'une autre, elle ne pourra le faire sans une inscription massive de toute action industrielle dans une culture de sécurité et de prévention du risque. A ce titre, je sais que l'action de votre institut est capitale.

Mesdames et Messieurs, la création de l'Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle participe d'une démarche d'ensemble, dont nous souhaitons qu'elle anime la société française tout entière : l'union de la liberté et de la responsabilité. Car l'expérience l'a prouvé : l'appropriation des enjeux, qu'ils relèvent de la sécurité ou de la protection de l'environnement, ne peut venir que de la responsabilisation de tous.

Ce nouveau pas, réalisé en pleine concertation avec les pouvoirs publics, nous fait tous avancer sur le bon chemin, le chemin de la sécurité industrielle, condition essentielle du développement économique dans une société moderne.

Je vous remercie.

**Contact presse :**

Cabinet de Nicole FONTAINE : Juliette Lafont, Conseiller communication tel : 01 53 18 44 85